

PROCES-VERBAL DECISIONNEL DE LA SEANCE DU CONSEIL

INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Présences : quorum atteint.

Lors de la séance du 10 septembre 2026, le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine a procédé à l'assermentation de Alain Handley, Conseiller de Burtigny, Claudio Greco, Conseiller de Vich et a décidé à l'unanimité d'accepter :

- Les Compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement exceptionnelles et /ou imprévisibles de CHF 15'000.00 en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2026-2031
- Les Indemnités du Conseil Intercommunal, de ses Commissions et du Comité de Direction pour la législature 2026-2031
- L'Autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031
- L'Adhésion de la Commune de Bassins au SDIS Gland-Serine
- Le Budget 2027

Art. 168 Annonce de la demande – délai référendaire

•¹ *La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.*

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président

Luigi Longhi



La Secrétaire

Ingrid Menoud

Gland, le 18 septembre 2026 (date de parution dans la FAOV)